

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 27 JANVIER 2025

Dûment convoqué le Conseil municipal d'Aigrefeuille s'est réuni dans la salle du Conseil municipal.

PRÉSENTS : **MM. DELSOL** Yannick, **GENRE** Pierre, **IMART** Thierry, **LASFARGUES** William **PIGASSE** Thomas, **STURMEL** Philippe
Mmes : **CASANOVA** Céline, **DUCROS** Lucie, **MARCHOU** Marie

Secrétaire : **IMART** Thierry

Absentes excusées :

AFONSO Djemilla procuration à **DUCROS** Lucie

SEMENE Marie-Ange procuration à **ANDRÉ** Christian

PLACHOT Geneviève procuration à **IMART** Thierry

POUPOT Mary procuration à **STURMEL** Philippe

Absent non excusé : **COULON** Florian pas de procuration

La séance est ouverte à 20 h 35 par Monsieur Christian ANDRÉ, Maire.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Melinda LIGNOT, coordinatrice de la Convention Territoriale Globale (CTG) supra communale, afin qu'elle fasse le point sur la démarche dans laquelle la commune d'Aigrefeuille s'est engagée en 2021 avec la CAF et les communes partenaires qui sont Drémil-Lafage, Flourens et Quint-Fonsegrives.

Madame LIGNOT présente donc à l'assemblée les 4 orientations de la CTG à savoir :

1. Proposer un parcours fluide et de qualité aux familles, aux enfants et aux jeunes
2. Garantir un accès aux droits pour tous et un accompagnement des plus vulnérables
3. Renforcer le lien social et l'animation territoriale
4. Organiser la coordination supra communale

Approbation des procès-verbaux des Conseils municipaux du lundi 16 décembre 2024 et du lundi 13 janvier 2025

Le Conseil municipal approuve les procès-verbaux de ces deux Conseils municipaux.

Vote : 14 voix pour

Débat sur le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de Toulouse Métropole au titre des exercices 2019 et suivants

Les rapports d'observations définitives portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de Toulouse Métropole (enquête sur la mise en place des métropoles et enquête sur la territorialisation de la politique du logement) au titre des exercices 2019 et suivants ont été adressés par la chambre régionale des comptes au président de l'établissement, qui les a présentés à son organe délibérant le 12 décembre 2024.

Dès lors, en application des dispositions de l'article L. 243-8 du code des juridictions financières, la chambre est amenée à adresser ces documents aux maires de toutes les communes membres de cet établissement public.

Ce document doit être soumis au Conseil municipal afin qu'il donne lieu à débat.

Marie MARCHOU pense que ce rapport est à la fois pertinent et politique.

Pierre GENRE juge intéressantes les réponses apportées par la Cour des Comptes.

Après avoir débattu, le Conseil municipal prend note des rapports d'observations définitives de la chambre régionale des comptes portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de Toulouse Métropole au titre des exercices 2019 et suivants.

- **Adoption du règlement pour le marché de la Floralia 2025**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'évènement inter associatif en partenariat avec la Mairie se déroulera le 27 avril prochain.

Il comportera un marché sur le thème médiéval.

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du Marché organisé sur la commune d'Aigrefeuille lors de l'évènement la Floralia le dimanche 27 avril 2025.

Il convient de délibérer sur ce règlement, le prix fixé pour les exposants et d'autoriser que les sommes perçues soient encaissées sur la régie de recettes du marché de Plein Vent.

Ouï cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le règlement joint pour régler le fonctionnement du marché organisé sur la commune d'Aigrefeuille lors de l'évènement la Floralia.
- Fixe le droit de place à 1€ et 1 € supplémentaire sera perçu pour tout producteur ayant besoin d'un branchement électrique.
- Décide que les recettes seront encaissées par le régisseur sur la régie de recette du marché de Plein Vent (31101) à l'article 7336.

Vote : 14 voix pour

- **Retrait du vœu de soutien à Paul Watson à la demande de la Préfecture de Haute-Garonne.**

Monsieur le Maire rappelle que par une délibération du 18 novembre 2024, le Conseil municipal d'Aigrefeuille votait un vœu de soutien à Paul Watson alors incarcéré au Danemark et risquant une extradition vers le Japon pour ses activités en faveur de la défense des baleines.

Le Conseil municipal y exprimait le vœu auprès du Président de la République, au nom de la France, que soit plaidé auprès du Danemark l'abandon des poursuites dont Paul Watson fait l'objet, que soit plaidé auprès du Japon l'abandon de la demande d'extradition qui vise actuellement Paul Watson et que soit donné droit à la demande formulée par Paul Watson de se trouver une protection en France.

Depuis Paul Watson a été libéré.

Mais par un courrier du 3 décembre 2024, le Préfet nous informe qu'il considère que le vœu du Conseil municipal empiète sur les compétences régaliennes de l'État et ne revêt pas un intérêt local. Il demande donc que le vœu soit retiré.

L'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Locales indique en effet « Le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

(...) Le conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local. »

Il est donc proposé de retirer ce vœu.

Oùï cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retirer le vœu de soutien à Paul Watson du 18 novembre 2024 (délibération numéro Dèl-2024-61-68)

Vote : 14 voix pour

INFORMATIONS DIVERSES

Réflexion sur la création d'un Conseil Municipal des Jeunes

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'échanger sur la création d'un CMJ afin de savoir quel type de CMJ pourrait être mis en œuvre par l'association LEC qui mène l'action jeunesse sur la commune.

Philippe STURMEL pense que la création d'un CMJ pourrait être un moyen d'apprendre la citoyenneté à des jeunes.

Marie MARCHOU ajoute que ce serait une bonne chose que la voix des jeunes soit portée devant le Conseil municipal.

Lucie DUCROS pose la question des moyens car il est difficile de faire cohabiter des jeunes qui ne se rassemblent pas suffisamment pour créer un CMJ.

Elle pense qu'il serait judicieux de porter cette proposition auprès des élèves de l'école élémentaire et Monsieur le Maire avance l'idée d'un Conseil consultatif et participatif des enfants.

Le Conseil municipal s'entend pour que Monsieur le Maire et Lucie DUCROS, 4^{ème} adjointe en charge des affaires scolaires, se rapprochent de Pascale DESMARRÉS, Directrice de l'école élémentaire, afin de soumettre ce projet.

La séance est levée à 22 h 00

Signatures



Christian ANDRÉ
Maire d'Aigrefeuille

